



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 14 mai 2020**

## **RAPPORT N° 02/2020 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit de CHF 1'965'000.— pour la  
réfection des réseaux communaux de canalisations  
et routes en 2020.**

## Rapport sur le Préavis n° 02/2020

### « DEMANDE DE CRÉDIT CHF 1'965'000.- POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX COMMUNAUX DE CANALISATION ET ROUTES EN 2020 »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 02/2020 s'est réunie le jeudi 11 février 2020 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Messieurs :

- |                           |                         |                             |
|---------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| ● Serge Ansermet          | PS                      |                             |
| ● Antoine Dormond         | VER                     |                             |
| ● Laurent Lavanchy        | DA                      |                             |
| ● Ambroise Méan           | PLR                     |                             |
| ● Bastien Schobinger      | UDC                     |                             |
| ● Roger Pieren            | VL Président-rapporteur |                             |
| ○ <i>Martino Rizzello</i> | <i>PDC</i>              | <i>Excusé, non remplacé</i> |

La Municipalité était représentée par notre Syndique, Mme Elina Leimgruber, accompagnée de M. Claude Lehrian, chef de service de la DAIE. Ils nous ont présenté le dossier, donné des explications complémentaires et ont répondu à toutes nos questions. Nous les en remercions.

En préambule, Monsieur Roger Pieren, président-rapporteur, informe l'assemblée qu'il a rencontré Monsieur Claude Lehrian (chef service DAIE) afin d'obtenir des compléments d'informations pour la présente séance, suite au courriel de Monsieur Cédric Simon de la Librairie "L'Imprudence".

Ce dernier, à la tête d'un groupe de commerçants du quartier Vevey Est, demandait à participer à cette commission, afin de relayer leurs désirs relatifs au point 1.5. Rue d'Italie Est (p. 4 du préavis) et plus précisément aux questions liées au réaménagement et à l'arborisation de surface du "secteur triangulaire", en bordure de la rue d'Italie, entre le Théâtre de l'Oriental et la Tour de l'Horloge. Selon eux, il serait judicieux de sortir du préavis ce point (1.5. => CHF 870'00.-) afin de le traiter globalement en tenant compte de l'importance de ce secteur, lié à l'entrée de la ville par l'Est.

Après un entretien avec la DAIE pour obtenir des précisions et détails, votre serviteur a contacté Monsieur Simon. Il l'a rassuré sur la prise en considération de ses remarques mais, à ce stade préliminaire, refusé sa participation ainsi que celle d'une délégation de commerçants, à notre présente commission.

Après cette introduction, Madame la Syndique Leimgruber rappelle que ces travaux font partie d'un préavis cadre lié à une vision globale des travaux ainsi qu'au crédit cadre routier communal dont l'exécution et la réalisation sont prévues sur plusieurs années.

La spécificité de ce genre de travaux de réfection de route et d'égouts demande la coordination entre les différents prestataires des nombreux services industriels devant aussi faire des travaux pour assurer la pérennité de leurs installations (Eau, Électricité, Gaz, Swisscom/Telecom, etc.). Cela fait près de deux ans que la DAIE travaille sur la planification de ces projets avec les services concernés.

Concernant l'éventuel retrait du point 1.5. Rue d'Italie Est (CHF 870'000.-), du préavis, Madame la Syndique n'y est pas opposée, cependant elle nous rend attentifs au fait que si ces travaux ne sont pas réalisés dans le cadre du présent préavis, une réétude, respectivement un préavis spécifique de ce secteur prendra du temps et on ne sait pas quand il pourra être représenté. Entretemps le tronçon routier concerné, déjà en très mauvais état, continuera de se dégrader avec les risques d'accidents pour lesquels la commune est responsable.

Elle propose que la commission se dirige vers la formulation d'un amendement afin d'obtenir un crédit complémentaire incluant une démarche participative, restreinte aux commerçants et habitants locaux et, permettant un aménagement plus abouti de ce secteur triangulaire, prenant en compte l'impact de la transversale des rues Collet et Clara-Haskil, de la Tour de l'Horloge et son jardinet, sur cette petite place; afin de pouvoir réaliser ces travaux en parallèle de la réfection de cette portion de route.

Monsieur Lehrian précise que s'il faut réfléchir au réaménagement du Rond-point d'Entre-deux-Villes à l'ex-EPA, il faudrait effectivement retirer ce point, car il ne pourrait pas être assumé ni financièrement, ni temporellement dans le cadre de ce préavis.

Sur ces considérations la commission reprend l'étude des points suivant le préavis :

## **1. OBJET DU PRÉAVIS**

### **1.1. Rue des Moulins Nord (CHF 370'000.-)**

Un commissaire remarque que ce secteur pourrait devenir un important axe de transition des élèves entre les différents collèges (Plan, Crosets, Gilamont), il demande si des aménagements particuliers sont prévus.

Madame la syndique précise qu'une étude liée à l'avenue des Crosets relevait déjà ce fait, que l'aménagement actuel en tenait compte. L'augmentation, même avec le futur site de Gilamont, aura un impact bien moindre que le long de la Veveyse. Par ailleurs ces collèges ont différents niveaux scolaires et n'ont, en principe, pas de migration journalière entre eux.

Un commissaire questionne la commune sur l'étude des réseaux souterrains en relation avec leur impact sur l'arborisation le long des routes.

Monsieur Lehrian répond que la question est fréquente est d'actualité avec le vieillissement des arbres et leurs racines déformant le revêtement, sans parler des dégâts des racines sur les

réseaux EU/EC. C'est un combat quotidien, accepter la présence de racines sans mettre en danger les piétons. Dans la mesure du possible tout est fait pour maintenir arbres et canalisations souterraines, en place.

Un commissaire questionne les représentants de la commune sur le projet Romande Energie (projet immobilier) planification, date de réalisation et type de travaux, ayant constaté sur les plans du dossier, que partie de la conduite principale d'égouts est en unitaire. Comme à terme la mise en séparatif doit être faite, il remarque qu'il serait judicieux de profiter de la chaussée ouverte pour réaliser ce travail de séparation des eaux claires et eaux usées lors des travaux.

*Précision de la DAIE : Deux collecteurs longent le trottoir sud-est de la rue des Moulins. Celui indiqué en rouge sur l'annexe 2 est propriété du SIGE pour les eaux usées (EU), celui en orange, plus ancien, est propriété de la commune et en unitaire (EU + EC). Moyennant la modification de deux raccordements, il servira à l'avenir uniquement aux eaux claires (EC).*

Pour finir avec la remarque d'un commissaire, des arbres oui, mais pas au détriment des places de parcs, à compenser !

Un autre n'est pas d'accord, bien au contraire : Plus d'arbres, moins de voitures...

## **1.2. Avenue de Corsier Ouest (CHF 255'000.-)**

Remarques concernant le type d'enrobé apparemment faux (type S, utilisé sur les autoroutes !). Monsieur Lehrian, précise lors de l'envoi des détails et autres réponses, qu'une erreur s'est produite sur une coupe en annexe : *...Le choix pour la couche finale du revêtement bitumineux s'est porté en soumission sur un AC 11N et non AC 11S tel qu'indiqué, par erreur, sur la coupe schématique en haut à droite de l'annexe 3. Je vous prie de nous en excuser. Pour les non spécialistes la mention N signifie "charge Normale" et la mention S "charge Sévère", ce qui n'est pas nécessaire pour ce secteur.*

Mme Leimgruber puis un commissaire relèvent une erreur de syntaxe relative au calendrier : "fin du chantier juillet 2020" et non pas 2021 ; idem en bas de page 7...

## **1.3. Rue du Jura (CHF 390'000.-)**

Pas de commentaire.

#### 1.4. Quai de l'Arabie (CHF 80'000.-)

Un commissaire est surpris de ne voir que des conduites en système unitaire (EC + EU mélangées).

Le chef de service répond qu'aujourd'hui il ne s'agit effectivement que d'une "prolongation de la durée de vie des conduites" par un gainage intérieur.

Travaux bien différents tant techniquement que financièrement en rapport avec un remplacement des conduites et une mise en séparatif, qui reviendrait, avec tous les travaux et aménagements nécessaires, pratiquement dix fois plus cher.

#### 1.5. Rue d'Italie Est (CHF 870'000.-)

Monsieur Lehrian nous présente 2 esquisses faites par ses services.

Les commissaires ont débattu sur différents points de ce secteur de travaux, relevant différents éléments allant du type et du prix de l'enrobé routier à la question de l'arborisation du secteur, en passant par des questions liées au déplacement de l'arrêt de bus, l'éclairage public, éventuelle zone 30 km/h des rues transversales Collet, Collège et Clara-Haskil, etc.

Finalement le nombre de remarques pertinentes ont amené une discussion riche et complète. Elles ont permis d'avancer dans ce dossier en tenant compte des désirs et motivations de chacun ainsi que de l'avis d'un représentant des commerçants, Monsieur Simon de la Librairie "L'Imprudence". Toutes ces remarques ont été synthétisées sous forme de vœux. La question d'un amendement est rapidement devenue évidente, en relation avec les surcoûts liés à un aménagement du secteur un peu plus fouillé répondant aux désirs de la majorité.

Cependant, Madame la syndique nous rappelle aussi qu'en cas de dépassements liés à l'aménagement de la place sans amendement, un crédit "d'apurement" pourrait aussi être déposé, dans un deuxième temps, après avoir tenu les coûts des travaux au plus bas.

Par l'intermédiaire d'un commissaire ayant constaté des prix très élevés pour les revêtements routiers, la commission demande des détails. Par ailleurs elle pose différentes questions liées au réaménagement de la place devant les commerces, au droit de la rue d'Italie (DP187).

La Commune nous répond, dans un deuxième temps, sur les points suivants par l'intermédiaire de son chef de Service Monsieur Lehrian :

- A. Travaux de génie civil routier CHF 450'000.- : Traitement d'une surface de 1'550 m<sup>2</sup>, soit 290.-/m<sup>2</sup>. Ce montant comprend également le nouvel arrêt de bus, le revêtement phono-absorbant et un divers/imprévu de 5%. Sans ces éléments, le ratio passe à 260.-/m<sup>2</sup>, ce qui est une valeur courante, si l'on se réfère à la norme SN 640 986 pour un trafic IB/RC (route collectrice en centre-ville) et au guide d'entretien des chaussées de l'Association des Communes Suisses.
  - a. Nous pouvons prendre le risque d'enlever un divers/imprévu de 5% sur les 870'000.-, représentant une **moins-value (MV) de CHF 43'500.-**.
- B. Travaux de génie civil collecteur CHF 195'000.- : Il s'agit de travaux de gainage des collecteurs publics, comme indiqué en page 8, 3ème paragraphe : " *La mise en séparatif*

*du réseau d'égouts étant déjà exécutée, nous prévoyons uniquement un renforcement des conduites par gainage."* Des chambres de contrôle seront réalisées.

- C. Montant supplémentaire pour un aménagement de l'espace public du périmètre élargi :  
 Soit "l'Extension du triangle" en direction ouest jusqu'à la tour de l'horloge, y compris les amorces des rues Collet et du collègue. La surface supplémentaire est d'environ 500 m<sup>2</sup>. En utilisant le ratio de CHF 350.-/m<sup>2</sup> pour cette partie, nous arrivons à une plus-value (PV) de CHF 175'000.-, tout en vous informant que nous avons pris un ratio de 500.-/m<sup>2</sup> pour la partie centrale de 200 m<sup>2</sup> (Italie 24 - 26), soit CHF 100'000.- indiqué dans le devis en page 9 sous travaux d'aménagement urbain.
- D. Les honoraires pour l'organisation et le suivi d'une consultation publique restreinte : telle que discutée en commission se monterait à CHF 25'000.-.
- E. Résultat final chiffré pour amendement :
- |   |     |               |
|---|-----|---------------|
| a. Extension triangle réaménagement (pt. C. ci-dessus)            | CHF | 175'000.-     |
| b. Honoraires consultation publique restreinte (pt. D. ci-dessus) | CHF | 25'000.-      |
| c. Moins-value sur le divers et imprévus (pt. A.a. ci-dessus)     | CHF | -43'500.-     |
| Total de l'amendement à déposer :                                 |     | CHF 156'500.- |

Après le débat approfondi de la commission au cours duquel tous se sont exprimés, la commission est favorable au maintien de ce poste 1.5. au préavis, **cependant elle émet amendement et vœux.**

C'est à l'unanimité que la commission accepte un amendement de principe, ESTIMÉ à CHF 100'000.-, montant corrigé dans ce rapport selon les informations et compléments reçus.

En conséquence, l'amendement finalement proposé est supérieur de CHF 56'500.- soit d'un total de CHF 156'500.- :

● **Amendement 1 :**

**Réaménagement de la place triangulaire selon détails ci-dessus CHF 156'500.-**  
 Exécution des travaux en 2021 et non en automne 2020

- Vœu 1 : Prévoir des aménagements mettant en valeur cette place
  - *plantation d'arbres et de buissons*
  - *qualité et type de bancs de l'aménagement urbain*
  - *qualité et type de revêtement, alternance des zones poreuses et étanches*
  - *repositionner l'arrêt du bus VMCV (avec son éventuel couvert)*
  
- Vœu 2 : Prendre en compte la transversale des rues Clara-Haskil et Collet sur la rue d'Italie en présentant quelques solutions/projets simples qui tiendraient compte du réaménagement de la place "triangulaire" et des amorces des rues Collet et du collègue, tels que :
  - *l'abaissement des trottoirs et/ou leur suppression partielle, afin "d'intégrer" -dans la mesure du possible- ce secteur de la place, avec le*

*passage des rues transversales, mais en les distinguant de la route principale, la rue d'Italie*

- *l'éventuel réaménagement simple de la place de verdure devant la Tour de l'horloge, afin de mieux l'intégrer au secteur réaménagé*
  - *l'éventuelle redistribution, déplacement de quelques places de parc dans le secteur*
- Vœu 3 : La commune fera une consultation participative restreinte avec quelques représentants des commerçants, des habitants et des membres de la présente commission. Lors de cette consultation restreinte, la commune présentera quelques esquisses avec les possibilités de réaménagement de la place.
- *L'organisation de cette consultation est de la compétence de la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU), qui a accepté le pilotage de cette phase*

## **2. DESCRIPTIF DES PROJETS ET TRAVAUX**

Traité avec point 1.

## **3. MARCHÉS PUBLICS**

Pas de commentaire.

## **4. COÛT DES TRAVAUX**

Traité avec point 1.

## **5. ASPECTS FINANCIERS**

Pas de commentaire.

## VOTE DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité des membres présents (6 voix pour) que la commission vote pour :

- Le préavis 02-2020 dans sa globalité, soit CHF 1'965'000.-
- L'amendement sur le pt. 1.5. Rue d'Italie Est (CHF 870'000.-) CHF 156'500.-

**Total Préavis 02-2020, amendé : CHF 2'121'500.-**

## 6. CONCLUSIONS

En conclusion, la commission chargée de l'étude du préavis 02/2020 vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis no 2/2020, du 13 janvier 2020, concernant la « Demande de crédit de CHF 1'965'000.- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2020 » ;

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit (amendé) de CHF 2'121'500.- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2020 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - a. par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 789'000.- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
  - b. par un amortissement annuel de CHF 66'625.- pendant 20 ans.

Pour la commission - Président-rapporteur

  
Roger Pieren